



GESTION DES RESSOURCES HUMAINES  
Poste 8131  
GRH/PM/NLR  
N°2018/38

GENTILLY, le 6 février 2018

**Avis de concours interne sur titres permettant l'accès au corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière**

Un concours interne sur titres sera organisé au Centre Hospitalier Interdépartemental de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent « Fondation VALLEE » de Gentilly (Val de Marne), en vue de pourvoir 1 poste de cadre socio-éducatif (filière assistant social) régi par le décret n° 2016-634 du 19 mai 2016 modifiant le décret n° 2007-839 du 11 mai 2007 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.

Peuvent être candidats les fonctionnaires ou agents non titulaires des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et qui ont la qualité d'assistants socio-éducatifs, de conseillers en économie sociale et familiale, d'éducateurs techniques spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants et d'animateurs (sous réserve pour ces derniers, d'être titulaires du DEJEPS, spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention « animation sociale »).

Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'ouverture du concours d'au moins 5 ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou fonctions précités, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Les demandes d'admission à concourir doivent parvenir au plus tard le 10 avril 2018, par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), au directeur du Centre Hospitalier Interdépartemental de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent « Fondation VALLEE », 7 rue Benserade, 94250 Gentilly.

A l'appui de leur demande d'admission, les candidats doivent fournir les pièces suivantes :

- 1° Les diplômes ou certificats dont ils sont titulaires, et notamment le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ou une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée à l'article 8 du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.
- 2° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre, éventuellement accompagné d'attestations d'emploi.
- 3° Copie d'une pièce d'identité.

Pour le Directeur par intérim et par  
délégation,  
Le Directeur Adjoint chargé des  
Affaires générales, des Ressources  
Humaines et de la Qualité

Pierre MALHERBE

